



Mairie Les Vallées-de-la-Vanne

Chigy – Theil-sur-Vanne – Vareilles

5 route du miroir – Theil-sur-Vanne

89320 LES VALLÉES-DE-LA-VANNE

Tél : 03 73 74 95 80

mairie@les-vallées-de-la-vanne.fr

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2026

Extraits du procès-verbal consultable en mairie

L'an deux-mil-vingt-six et le 22 avril à dix-neuf heures, l'assemblée régulièrement convoquée le 16 avril 2026, s'est réunie sous la présidence de Francis HUVER à la maison des associations de Vareilles.

Présents : Francis HUVER, Magalie THÉROUÉ, Franck JACOB, Laetitia POMMIER, Guy LAMARRE, Tiffany MOUTARDIER, Marie-Josée MASSON, Roger MARTY, Martin PERRIGAULT, Éric BLANC, Ricardo LORIZZO, Thierry AYMOUNIN, Yannis COLIN, Nathalie COLIN, Carla NEVES, Tatiana MARCEL, Fanny WITASSE, Thibault ROGER.

Représentée : Maryse BOURGEOIS représentée par Guy LAMARRE

18 conseillers présents le quorum étant atteint l'assemblée peut donc délibérer.

Ordre du jour :

- 1/ Election du secrétaire de séance,
- 2/ Approbation des procès-verbaux du 20 mars 2026 et 1^{er} avril 2026,
- 3/ Subventions aux associations 2026,
- 4/ Vote du taux des taxes,
- 5/ Approbation des résultats provisoires de 2025,
- 6/ Budget primitif 2026,
- 7/ Personnel,
- 8/ Fêtes et cérémonie,
- 9/ Règlement financier du SDEY,
- 10/ Cérémonie du 8 mai,
- 11/ Questions diverses.

1/ Election du secrétaire de séance :

Magalie THÉROUÉ se propose pour être secrétaire de séance.
Elle est élue à l'unanimité.

2/ Approbation des procès-verbaux de la séance du 20 mars 2026 et 1^{er} avril 2026 :

Les procès-verbaux de la séance du 20 mars 2026 et du 1^{er} avril 2026 sont approuvés à l'unanimité.

3/ Subventions aux associations 2026 :

Les conseillers municipaux à l'unanimité votent l'octroiement des subventions pour l'année 2026 aux associations suivantes :

- Amitié des quatre villages de Noé : **100 €**
- APVV : **50 €**
- Canifelin association : **150 €**
- Chigym'forme : **200 €**



- Club des quatre saisons : **300 €**
- Cœur de Vanne : **500 €**
- CPN Réveil Nature : **200 €**
- CREARTIS : **420 €**
- Gymnastique Volontaire de Cerisiers : **150 €**
- Gymnastique Volontaire La Vannoise de Noé : **100 €**
- Joyeuse Entente : **1000 €**
- MFR de Sens : **100 €**
- Musique en Othe de Cerisiers : **300 €**
- Plaisir de lire de Vareilles : **450 €**
- UNA de Cerisiers : **500 €**
- Union Sportive de Cerisiers : **300 €**

Soit un total de **4 820 €**

4/ Vote du taux des taxes :

Le maire présente le déficit prévisionnel de la commune pour 2026.

Il propose de combler celui-ci par la vente des terrains de Theil sur Vanne (**33 000 €** environ) et par une augmentation des impôts locaux d'environ 4.82% en variation proportionnelle qui rapporterait **18 572 €**.

Le conseil municipal, par 18 voix pour et 1 voix en abstention (Roger MARTY) estimant que le seul moyen d'équilibrer le budget étant d'augmenter les taxes, décide de les argumenter comme suit :

	Base 2025	2026
Taxes Foncières Bâtie	42.06 %	44.06 %
Taxes Foncières Non Bâtie	35.07 %	37 %
Taxes Habitations	18.83 %	19.6 %
CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)	19.58 %	20.50 %

Dans un objectif de maîtrise des dépenses, le Maire indique que les départs à la retraite ou autres, ainsi que les demandes de mise à disposition ne donneront pas lieu à remplacement. Une réorganisation des services sera mise en œuvre en concertation avec les agents.

5/ Approbation des résultats provisoires de 2025 :

Le conseil municipal a voté l'approbation des résultats provisoires de 2025 à 18 voix pour et 1 voix en abstention pour Roger Marty.

Monsieur Le Maire présente les comptes provisoires de l'exercice 2025, qui font apparaître :

- Les reports suivants :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	3 259,19 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	89 822,44 €

- Les soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :	29 272,10 €
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	11 716,68 €

- Les restes à réaliser :

La section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser en dépenses pour un montant de :	30 000,00 €
--	--------------------

- Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : **62 531,29 €**

Le résultat de la section de fonctionnement devant faire l'objet d'une affectation par Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section :

- Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : **62 531,29 €**
- Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : **39 007,83 €**

Le Conseil municipal, à 18 voix pour et 1 voix abstention (Monsieur MARTY Roger), décide d'accepter ces reports provisoires.

6/ Budget primitif 2026 :

Le bilan 2025 n'étant pas définitif, Monsieur le Maire présente le budget provisoire qui devra être amendé par des décisions modificatives.

Le conseil municipal, à 18 voix pour et 1 abstention (Monsieur MARTY Roger), adopte le budget d'investissement et le budget de fonctionnement suivants :

Dépenses investissements :

Ligne budgétaire	Budget 2025	Réalisé 2025	RAR 2025	Proposé 2026
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	3 259,19 €	- €	- €	32 531,29 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	2 839,20 €	- €	- €
041 - Opérations patrimoniales	- €	- €	- €	- €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	- €	- €
13 - Subventions d'investissement	- €	- €	- €	- €
16 - Emprunts et dettes assimilées	66 565,00 €	65 565,28 €	- €	67 498,00 €
20 - Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	6 600,00 €	- €	- €	- €
204 - Subventions d'équipement versées	- €	2 739,58 €	- €	- €
21 - Immobilisations corporelles	59 600,00 €	12 799,74 €	30 000,00 €	14 710,00 €
23 - Immobilisations en cours	- €	- €	- €	- €
26 - Participations et créances rattachées à des participations	- €	- €	- €	- €
27 - Autres immobilisations financières	- €	- €	- €	- €
TOTAL	136 024,19 €	83 943,80 €	30 000,00 €	114 739,29 €

Recettes investissements :

Ligne budgétaire	Budget 2025	Réalisé 2025	RAR 2025	Proposé 2026
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
021 - Virement de la section d'exploitation (recettes)	33 075,01 €	0,00 €	0,00 €	45 204,00 €
024 - Produits des cessions d'immobilisations (recettes)	-22 102,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 013,20 €	22 204,10 €	0,00 €	104,00 €
041 - Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	33 826,74 €	22 529,16 €	0,00 €	65 431,29 €
13 - Subventions d'investissement	11 006,44 €	9 938,44 €	0,00 €	0,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	55 102,00 €	0,00 €	0,00 €	33 000,00 €
27 - Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	113 922,19 €	54 671,70 €	0,00 €	144 739,29 €

Dépenses de fonctionnement :

Ligne budgétaire	Budget 2025	Réalisé 2025	Proposé 2026
002 - Résultat d'exploitation reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
011 - Charges à caractère général	372 761,85 €	315 667,83 €	334 800,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	616 458,65 €	605 838,09 €	587 500,00 €
014 - Atténuations de produits	79 683,00 €	79 508,00 €	79 473,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	33 075,81 €	0,00 €	45 204,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 013,20 €	27 296,42 €	104,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	261 267,00 €	257 966,04 €	244 000,00 €
66 - Charges financières	19 693,00 €	16 206,84 €	15 348,00 €
67 - Charges exceptionnelles	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €
68 - Dotations aux provisions semi-budgétaires	586,14 €	0,00 €	1 200,00 €
TOTAL	1 386 538,65 €	1 302 483,22 €	1 308 629,00 €

Recettes fonctionnement :

<u>Ligne budgétaire</u>	Budget 2025	Réalisé 2025	Proposé 2026
002 - Résultat d'exploitation reporté	90 146,25 €	0,00 €	39 007,83 €
013 - Atténuations de charges	22 000,00 €	16 301,85 €	19 400,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €
70 - ventes de produits fabriqués, de prestations de services	170 964,00 €	183 123,58 €	198 984,00 €
73 - Impôts et taxes	47 002,00 €	32 628,99 €	32 347,00 €
731 - Impositions directes	418 484,00 €	409 558,00 €	406 272,00 €
74 - Dotations et participations	604 352,40 €	618 856,41 €	577 645,00 €
75 - Autres charges de gestion courante	25 150,00 €	27 671,24 €	33 973,17 €
76 - Produits financiers	0,00 €	73,04 €	0,00 €
77 - Produits exceptionnels	45 744,00 €	45 261,47 €	1 000,00 €
TOTAL	1 423 842,65 €	1 333 474,58 €	1 308 629,00 €

7/ Personnel :

Pour faire face à l'absence d'un agent, le maire propose au conseil municipal de créer un poste d'adjoint administratif pour accroissement temporaire d'activité à raison de 21h hebdomadaire.

Pour permettre la continuité des services et éviter d'impacter leurs qualités une réorganisation temporaire sera mise en place pour l'agence postale et France service.

Le conseil municipal vote la création de ce poste à l'unanimité.

8/ Fêtes et cérémonie :

Monsieur le Maire rapporte qu'il est désormais demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par le conseil municipal d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Il propose donc que soient prises en charge les dépenses suivantes au compte 6232 :

- d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, les décorations de Noël, illuminations de fin d'année, les jouets, friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, les repas des aînés ;
- les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles ;
- le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats ;
- les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel (podiums, chapiteaux, calicots, kakémonos) ;
- les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations ;
- les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élu et employés accompagnés, le cas échéant, de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales ;
- les bons d'achats et autres cadeaux donnés aux aînés en fin d'année ou en récompenses des décorations ou fleurissements de propriétés des particuliers.

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « fêtes et cérémonies ».

9/Règlement financier du SDEY :

Le conseil municipal, à l'unanimité des 19 conseillers présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à signer toutes les conventions financières concernant les travaux électrification de toute nature lorsque la participation de la commune ne dépasse pas **8 000 €**.

10/ Cérémonie du 8 mai 1945 :

Le conseil municipal, à l'unanimité des 19 conseillers présents et représentés, décide d'organiser la cérémonie du 8 mai 1945 comme suit :

- **10H30 Monument aux morts de Theil sur Vanne,**
- **11H00 Cimetière de Chigy,**
- **11H30 Monument aux morts de Vareilles**
- **12H00 Verre de l'amitié au Maquis de Vareilles.**

11/ Questions diverses :

- Le café de Theil a été repris. Le Maire et la 1^{ère} Adjointe au Maire ont rencontré la nouvelle propriétaire qui leur a fait part de son souhait de redynamiser le village.
Monsieur le Maire propose que les conseillers municipaux de Theil sur Vanne rencontre la nouvelle propriétaire afin de l'aide à structurer son projet.
- Il est demandé que les convocations pour les conseils municipaux soient mises dans tous les tableaux d'affichages des villages ainsi que sur Panneau Pocket, Intramuros et la page Facebook de la commune.
- Il est demandé que les horloges d'éclairage de Theil sur Vanne soient reréglées.

La séance est levée à 21H15